



École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just

Province de Québec

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

École Intégrée Chanoine-Ferland/Saint-Just/Sainte-Lucie CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Intégrée Chanoine-Ferland/Saint-Just tenue le lundi 03 juin 2024, à 18 h 30, en présence à l'école Chanoine-Ferland ou en visioconférence.

Sont présents mesdames, membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents : Marilyn Bolduc
Sarah Fortier
Aimie Ouellet

Représentants du personnel enseignant : Emmy Bernier

Représentant du personnel professionnel : Kassandra Gignac

Représentants du personnel de soutien : Manon Dodier

Représentant du service de garde : Julie Boileau

Représentant de la communauté :

Est également présent(e) : Christine Lecours

Absences : Dany Robert
Jessie Gonthier-Lajoie
Mylaine Gonthier-Lajoie

1. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, madame, Christine Lecours, directrice, se présente procède et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Elle laisse la parole à madame, Marilyn Bolduc, présidente, qui procède à l'ouverture de la séance.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
IL EST PROPOSÉ par madame, Julie Boileau et **RÉSOLU À** l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :
15.3. Dîner de fin d'année
15.4. Questions du public

3. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 22 avril 2024.**
IL EST PROPOSÉ par madame, Emmy Bernier et **RÉSOLU À** l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé tel que déposé.

4. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 22 avril 2024**
Aucun suivi

5. **CORRESPONDANCE**
Lettre de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, voir les demandes aux points 15.1. et 15.2. dans Varia.

6. **RETOUR DU COMITÉ DE PARENTS À MONTMAGNY**
Madame Aimie Ouellet n'a aucune information à nous communiquer.

7. **ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES**
7.1. Sortie au Parc des Appalaches pour septembre 2024
7.1.1. Date proposée : 19 septembre 2024
IL EST PROPOSÉ par madame, Emmy Bernier et **RÉSOLU À** l'unanimité que la sortie se déroule à la date proposée.

8. **DIRECTION GÉNÉRALE**
8.1. CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
IL EST PROPOSÉ par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À** l'unanimité que la composition du CÉ soit approuvée tel que proposée par les recommandations de la direction de l'établissement. Ce qui veut dire 4 parents, 1 personnel de soutien, 2 enseignants, 1 personnel professionnel et 1 personnel du service de garde et 2 membres de la communauté.
8.2. RAPPORT ANNUEL À COMPLÉTER
Rapport à compléter en juin par la présidente.

9. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

9.1. Normes et modalités

9.1.1. Proposition du document remis aux parents en septembre

Madame Christine Lecours nous fait la présentation du document qui sera envoyé par courriel aux parents en début d'année.

9.2. Projet éducatif 2023-2027

Nous poursuivons avec le projet éducatif qui a été adopté en juin 2023.

9.3. Plan de lutte

9.3.1. Mise à jour du plan de lutte

Madame Cassandra nous fait la présentation du plan de lutte. Elle nous mentionne qu'il y a un ajout pour aborder les violences à caractère sexuel. Pour 2024-2025, faudrait revoir la composition du comité du plan de lutte. Pour 2025-2026 nous devons utiliser un nouveau gabarit.

9.3.2. Proposition du document explicatif remis aux parents

Le document explicatif est présenté, il ne reste qu'à ajouter le nombre de rapports de violence et d'intimidation. Il sera envoyé aux parents en début d'année.

9.3.3. L'évaluation du plan 23-24 sera faite en juin et présentée à l'automne 2024

Nous pourrions revoir ce point à l'automne.

9.3.4. Règles de conduite : code de vie (approbation)

Nous n'avons pas apporté de changement. Madame Cassandra soulève que dans certaines écoles le code de vie est modifié pour un mode de vie. Nous pourrions peut-être envisager cette option dans les prochaines années.

IL EST PROPOSÉ par madame, Sarah Fortier et **RÉSOLU À** l'unanimité d'adopter les règles de vie tel que présenté.

9.3.5. Point de vue des parents : mode de communication école/famille

Madame Sarah Fortier mentionne que ça va bien avec Mozaïk mais elle trouve décevant de ne pas pouvoir ajouter de commentaire aux observations inscrites par les enseignants.

9.4. Politique de l'école

Madame Christine Lecours nous fait la présentation du document qui sera envoyé par courriel aux parents en début d'année.

10. FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

10.1. Liste des fournitures scolaires (approbation)

IL EST PROPOSÉ par Madame Mylaine Gonthier-Lajoie et **RÉSOLU À** l'unanimité d'accepter la ventilation de l'école Chanoine-Ferland tel que présentée par la direction.

10.2. Tableau comparatif

IL EST PROPOSÉ par Madame Emmy Bernier et **RÉSOLU À** l'unanimité d'accepter la ventilation de l'école Saint-Just tel que présentée par la direction.

11. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

11.1. Service de garde et surveillance du midi Saint-Just (Julie Boileau)

Madame Julie Boileau nous mentionne qu'une demande de contribution a été fait auprès de la municipalité de St-Just pour diminuer la facture des parents. Dès que nous aurons une réponse de leur part, nous enverrons la fiche d'inscription à la surveillance du midi de l'école Saint-Just pour l'an prochain. Madame Julie nous informe aussi d'une sortie au sanctuaire de Loups LUPO à Sainte-Apolline-de-Patton, pour les élèves inscrits au service de garde lors de la journée pédagogique du 07 juin 2024. Elle nous présentera son calendrier d'activités au SDG pour 2024-2025 à l'automne.

12. RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1. Suivi Budget 2023-2024

- Aucun suivi
- Feuilles de frais de déplacements à remplir pour les membres du CÉ

12.2. Résolution transfert Fonds 2 vers Fonds 1

IL EST PROPOSÉ par madame, Julie Boileau et **RÉSOLU À** l'unanimité de faire le transfert d'une somme du fonds à destination spéciale vers le budget de l'établissement. **Résolution # CÉ-24-06-03-12.2.**

13. RENTRÉE 2024-2025

13.1. Entrée progressive maternelle 4 ans (approbation)

13.2. Entrée progressive maternelle 5 ans (approbation)

13.3. Entrée progressive maternelle St-Just (approbation)

IL EST PROPOSÉ par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À** l'unanimité que tous les documents d'entrée progressive soient approuvés tel que déposés.

14. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEPTEMBRE 2024 DATE À FIXER

Proposition : 10 septembre 2024 à 18h30

IL EST PROPOSÉ par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À** l'unanimité que l'assemblée générale soit mardi le 10 septembre 2024 à 18h30 à l'école de Saint-Just.

15. VARIA

15.1. Saint-Just fête nationale – 24 juin terrain de l'école

IL EST PROPOSÉ par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À** l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité, d'utiliser le terrain de l'école pour la fête du 24 juin.

15.2. TDJ utilisation du gymnase de St-Just quand il pleut

IL EST PROPOSÉ par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À** l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité, d'utiliser le gymnase de l'école pour le terrain de jeux.

15.3. Dîner de fin d'année

Madame Sarah Fortier a communiqué avec monsieur Marcoux pour l'inviter au dîner hot-dog qui sera organisé le 21 juin prochain en lui disant qu'une des profits de la vente sera versée à la Fondation et il a

accepté avec plaisir. Nous ferons une publication sur la page facebook pour attirer le plus de monde possible. Les parents du conseil s'occuperont de trouver des parents bénévoles pour cette journée. Il est aussi proposé de demander à madame Andrée-Ann Gaudreault d'impliquer les pompiers de Saint-Fabien pour l'activité. Après le dîner hot-dog les élèves pourront aller au Bar laitier Panet.

15.4. Questions du public

Madame Cindy Pombert qui assiste à la réunion apporte le point qu'il faudrait un réaménagement de la cour d'école avec des zones bien définies comme une zone d'ombrage, zone de jardinage etc.

- 16. II EST PROPOSÉ** par madame, Marilyn Bolduc et **RÉSOLU À l'unanimité :**
QUE la séance soit levée à 20h08.

Marilyn Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'Établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*